

#Covid-19 : quels impacts sur votre association ?

Premiers résultats

Cette enquête s'inscrit dans le dialogue instauré, dès l'entrée en vigueur des premières mesures, entre les autorités publiques et le Mouvement associatif, en lien avec le Réseau National des Maisons d'Associations. Cette enquête vise à :

- analyser les impacts humains et économiques de l'épidémie, sur la situation des associations,
- préciser les moyens qui leur permettraient, à court et moyen termes, de les limiter.

L'enquête a été lancée le 20 mars dernier, 3 jours après l'entrée en vigueur du confinement. Ces premiers résultats ont été traités et analysés à partir d'un échantillon national de 5 337 réponses exprimées par des responsables associatifs, entre le 20 mars et le 26 mars 2020. Les résultats ont été traités selon la méthode des quotas appliqués aux variables « secteurs d'activités » et « budget ».

Cette enquête est menée avec l'appui de Recherches & Solidarités, en lien avec la direction en charge de la vie associative au ministère de l'Education nationale (DJEPVA). Elle reste en ligne encore quelques jours, dans la perspective d'une exploitation à l'échelle de chaque région, et d'une observation des résultats au fil du temps et du prolongement du confinement.

Dès son lancement, l'enquête a déclenché une forte mobilisation sur les réseaux sociaux et de la part des partenaires habituels des associations (points d'appui à la vie associative, réseaux associatifs, services de l'Etat et des collectivités...). Le rythme des retours est très soutenu, nettement supérieur à celui observé pour d'autres enquêtes en direction des associations. Ces premiers résultats sont le signe de l'implication des acteurs associatifs et de leurs inquiétudes concernant la poursuite de leurs activités et plus généralement, l'avenir de leur structure.

Des impacts particulièrement lourds

A peine 22% des associations parviennent à maintenir une petite activité, juste supérieure à 20% de leur action habituelle. Autour de cette moyenne de 22%, le sport se situe au-dessous de 10%, le secteur humanitaire et le secteur social, en raison de leur mode d'action et des impératifs du moment, le développement local, dans une approche de proximité, et l'environnement se situent au-dessus de 40%. Au sein des associations qui emploient des salariés, cette proportion est de l'ordre de 30%, et elle varie de 25% à 45%, en corrélation avec la taille, mesurée selon les effectifs.

Pour la moitié des associations, l'organisation des événements est au cœur de leur action, et elles ont été contraintes de les annuler ou de les reporter : cette proportion moyenne de 50% bondit à 62% dans le secteur de la culture.

En creux, on retiendra que seulement 17% de l'ensemble des associations échappent à cette difficulté liée au report ou à l'annulation des événements.

Un ADN fait de solidarité

Au sein des associations, la relation entre les dirigeants et les bénévoles est maintenue dans 80% des cas, ce qui constitue un socle solide pour communiquer, maintenir le lien, et aller plus loin, au fil des semaines. Toutefois, cette proportion varie significativement, et d'une manière tranchée, de l'ordre de 75% dans le sport et l'environnement, et de l'ordre de 85% dans les autres secteurs d'activité. Cette proportion augmente en corrélation avec la taille des associations, et celles appartenant à un réseau semblent un peu plus en avance, aidées par leur mode d'organisation.

Des liens utiles avec les adhérents

Rappelons, pour mettre en avant la capacité d'information et de mobilisation du secteur associatif dans son ensemble, que près de 50% des Français adhèrent à une association. De ce point de vue, en dehors d'une mobilisation organisée et sécurisée, précisons que la plupart peuvent s'appuyer sur des outils numériques qui leur offrent des moyens de communication et d'action efficaces. Au 26 mars, les responsables associatifs sont d'ores et déjà en action, selon un mode d'organisation qu'ils ont mis en place spontanément, avec quatre objectifs :

- ⇒ Tout d'abord, 52% des associations ont mis en place cette relation avec les adhérents, pour "**prendre des nouvelles**", 16% l'envisagent et 10% n'en écartent pas l'hypothèse. Inversement, seulement 20% semblent avoir renoncé, pour le moment, à cette démarche. Cette proportion est significativement plus faible dans le secteur caritatif et humanitaire, dans le sport, et significativement plus forte dans l'environnement (27%).
- ⇒ De plus, il est très important de noter que les associations sont dès maintenant mobilisées pour **relayer les messages officiels** : dans 44% elles sont en action, dans 16% elles l'envisagent et dans 10% elles n'en écartent pas l'hypothèse. Le cumul, un peu au-dessus de 70%, est très significatif, avec une différence très nette entre les associations qui sont en réseau (78%) - dans le cadre d'une union, d'une fédération ou d'une maison des associations - et les autres (68%).
- ⇒ Par ailleurs, environ 25% des associations agissent déjà ou envisagent de le faire, pour **rendre quelques services aux adhérents (courses, gardes d'enfants...)**. Pour guider les adhérents qui le souhaitent dans des démarches administratives, 30% d'entre elles ont mis en place une organisation ou envisagent de le faire.
- ⇒ Enfin, toujours au 26 mars, démontrant la capacité d'adaptation des associations, habituées à tenir compte des circonstances et toujours volontaires, 16% organisent déjà une sorte d'**activité de substitution, à distance**, sous forme de jeux, quizz, échanges sur un sujet ; 9% l'envisagent et 15% n'en écartent pas l'hypothèse lorsqu'on leur pose la question. Soit un cumul de 40%, particulièrement significatif et, sans surprise, plus élevé dans le secteur des loisirs.

Comme en 2009, des associations citoyennes

Lors des événements liés au virus H5N1, une enquête avait été organisée, à la demande des autorités sanitaires, par la même équipe qui est actuellement en action pour cette enquête. Environ 45% des associations s'étaient dites volontaires pour une action au-delà de leurs adhérents, au bénéfice de la société, et sous réserve qu'elles soient guidées par les autorités et que leurs bénévoles soient protégés.

Cette volonté est plus forte encore, puisqu'elle est manifestée, clairement, par 50% environ des responsables associatifs. Ils sont toujours soucieux de recevoir les consignes nécessaires et d'agir sous l'encadrement des autorités, et de bénéficier d'une bonne protection de leurs bénévoles.

Selon les réponses exploitées, cette proportion de l'ordre de 50%, en moyenne, semble plus faible dans le sport et l'environnement et plus encore dans le secteur de la culture. Tous secteurs confondus, elle est d'autant plus forte que l'association est de petite taille et qu'elle appartient à un réseau.

Toutefois, lorsque l'association emploie des salariés, c'est l'inverse qui se produit : la volonté de mobilisation est en corrélation avec les effectifs.

Les impacts économiques estimés à court terme (six mois environ)

Très logiquement, 42% des répondants ne sont pas en mesure de renseigner cette question, estimant que c'est un peu tôt pour le faire. Mais ces abstentions se limitent à 35% parmi les employeurs. Les sujets évoqués en premier par les répondants sont la perte de revenus, la baisse des aides publiques et les difficultés de trésorerie. Sur ce dernier point, 40% des associations employeuses se montrent inquiètes.

Lorsque l'on observe les résultats à partir de la taille, les inquiétudes sont en corrélation avec le budget de l'association : depuis 20% environ s'il est inférieur à 10.000 euros annuels, jusqu'à 45% au-delà de 100 000 euros.

Dans l'ensemble des associations, environ 23% des répondants affirment disposer de trois mois devant eux, tout au plus. Cette proportion est au plus haut dans le secteur social et dans celui de l'environnement.

Les besoins en termes de conseils et d'accompagnement

Précisons d'abord les choses **pour l'ensemble des associations** : le thème le plus souvent mis en avant est le maintien des partenariats financiers (28%) ; viennent ensuite les besoins de trésorerie (24%), l'assistance juridique pour prendre les bonnes décisions adaptées aux circonstances (20%). Viennent un peu plus loin, l'accompagnement pour le maintien de la vie associative à distance, la gouvernance, le management (15%), et, d'une manière moins souvent partagée, l'aide pour l'animation et la gestion des bénévoles (8%), et des conseils pour l'animation et l'accueil (7%).

Pour le sous-ensemble des **associations employant des salariés** (au nombre de près de 170.000, en France, comportant 1.800.000 salariés) la hiérarchie des besoins est la suivante : le maintien des partenariats financiers (49%), les conseils juridiques (41%), les facilités de trésorerie (41%), dans un premier groupe. Viennent ensuite la suspension des paiements courants, dont les charges fixes (35%), l'organisation des ressources humaines salariés, dont le télétravail (22%), l'organisation de la vie associative à distance, sa gouvernance et son management (22%), puis l'organisation des ressources humaines bénévoles (12%) et le report de remboursement de crédits (11%).

La connaissance des mesures mises en place par le Gouvernement et les collectivités

Au 26 mars, il est nécessaire de se limiter à ce premier indicateur portant sur la connaissance de ces mesures, de manière à montrer la nécessité d'une communication, que ce soit au niveau national, régional, départemental et local, à l'initiative des pouvoirs publics, et aussi de par l'action au sein des réseaux associatifs.

En effet, si seulement 8% des responsables des plus grandes associations indiquent qu'ils n'en connaissent pas, cette proportion augmente au fur et à mesure que se réduit la taille, pour aller jusqu'à 27% dans les plus petites associations.

Parmi les employeurs, ce manque d'informations est exprimé par 17% d'entre eux en moyenne, et cette proportion est encore assez haute parmi les plus grandes (14% lorsque l'effectif dépasse 50 salariés).

Les mesures prises par les employeurs

Au 26 mars, déjà 68% des employeurs ont recours au chômage partiel et 54% ont mis en place du télétravail. Un quart des employeurs a recours à l'arrêt de travail indemnisé, pour garde d'enfants. Et 13% seulement ont maintenu du travail en présentiel, avec la mise en place de mesures préventives. D'une manière générale, ces dispositions ont été d'autant plus souvent adoptées que le nombre de salariés de l'association est élevé.

Au 31 mars 2020, date du communiqué de presse du Mouvement associatif, soit en 10 jours, plus de 10 000 responsables associatifs se sont exprimés. Environ 80% d'entre eux ont indiqué leur adresse-mail pour être informés des résultats et pour suivre éventuellement le dialogue, au-delà du questionnaire.

Une telle participation permet, sur une période d'une quinzaine de jours, d'identifier trois séquences, à partir de son lancement, le 20 mars :

- ⇒ La première, du 4^{ème} jour au 8^{ème} jour de confinement (échantillon de 3 200 réponses).
- ⇒ La deuxième, du 8^{ème} au 10^{ème} jour de confinement (échantillon de 3 200 réponses).
- ⇒ La troisième, du 10^{ème} jour au 14^{ème} jour (échantillon de 4 000 réponses).

Dès lors que chacun de ces trois échantillons seront traités selon les mêmes règles de pondération, les résultats pourront décrire le film de l'évolution et de la probable montée en puissance de certaines difficultés, des besoins correspondants et de la capacité d'adaptation des associations.